





L'église doit répondre aux besoins d'accueil du public, puisqu'en temps normal, cette dernière reçoit des visites, célébrations culturelles, manifestations culturelles et concerts.

Il est décidé à l'unanimité :

- que la commune prenne à sa charge les travaux de réfection électrique et réparation de la couverture
- de présenter un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental de 10 038,86 € HT ;
- d'autoriser monsieur le Maire à solliciter la subvention.

#### **D 2021- 16 : Lignes directrices de gestion**

☞ *Annexe envoyée aux membres du conseil municipal.*

Le dossier doit passer devant le comité technique du Centre de Gestion de la Gironde le 15 juin 2021.  
Nous attendons l'avis du comité afin de pouvoir prendre une délibération sur les taux de promotion pour les avancements de grade.

Ce projet établi pour une durée de 3 ans, pourra faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période.

#### **Q 2021 : Questions diverses :**

- E. JACOB fait état de malfaçons existant encore concernant entre autres la porte d'accès principale au Cercle dou Péis. Un courrier recommandé va être adressé à l'entreprise DBC pour exiger que les mesures nécessaires soient prises de toute urgence pour remédier aux anomalies constatées.
- Les travaux de croquage des souches de la parcelle n°3 de la forêt communale ont été confiés à la société VETILLAR pour la somme de 3960€.  
La parcelle n°4 venant de faire l'objet d'une coupe rase en 2020, il a été décidé de profiter de la présence de la société VETILLAR sur place pour lui confier également le croquage des souches de cette parcelle n°4. De ce fait, le montant total des travaux s'élèvera à 8622€.
- Le conseil municipal émet un avis défavorable à la demande de monsieur Roquefeuille concernant son souhait d'effectuer des travaux de drainage sur la partie sud de la voie séparant les parcelles 12 et 13 de la forêt communale.
- Le conseil municipal émet également un avis défavorable à la demande formulée par monsieur Roquefeuille concernant l'aliénation du chemin rural n°11 assurant l'accès au lieu-dit Mounéou.

\*\*\*\*\*

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE**

**LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 45**

Katia BEAUBEAU-MENNESSON	Philippe BESSIS	Liliane BORDESSOULES
Laurent CERQUEIRA	Marie-Cécile DANGAS	Olivier DOUENCE
Emmanuel JACOB	Aniko HORVATH pouvoir donné à André L'AZOU	André L'AZOU
Vickie LEROY	Christophe SPADETTO	